RÈGLEMENT DE L'AQUATHLON KRISSPORT DE SAINT-NAZAIRE ÉDITION 2023

L'Aquathlon KRISSPORT de Saint-Nazaire est une épreuve organisée par le BEST Triathlon Saint-Nazaire, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de l'Aquathlon KRISSPORT de Saint-Nazaire implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site http://fftri.com/reglementation-sportive, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Inscription

Les inscriptions seront limitées à 150 concurrents pour chacune des courses

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site sécurisé :

https://www.klikego.com/inscription/aquathlon-krissport-saint-nazaire-2023/triathlon/1650509676123-2

La date limite des inscriptions est fixée à 12h00 le jeudi 22 juin 2023.

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

Art.4 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.

Art.5 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

- Pour les non licenciés FFTRI :
- Un certificat médical de pratique sportive avec la mention obligatoire «pratique en compétition» (quel que soit le sport) de moins d'un an (date de la course) sauf pour l'animathlon.
- Le PASS compétition signé
- Pour les licenciés FFTRI : licence en cours de validité
- Pour les mineurs : une autorisation parentale

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le retrait des dossards se fera Retrait des dossards se fera le dimanche 25 juin à partir de 8h00 au GYMNASE CARNOT - 11 Rue du Traict - 44600 Saint-Nazaire

Art.6 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de cap, dans le parc de transition dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc de transition.

Art.7 : Parcours – Sécurité

L'aquathlon se déroule sur le front de mer de Saint-Nazaire et sur la Grande Plage :

Chaque concurrent devra porter le bonnet de bain et le dossard fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.

Art.8 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.
- En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.9 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.10 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

- Les 3 premiers BENJAMINS garçons et fille
- Les 3 premiers MINIMES garçon et fille
- Les 3 premiers CADETS garçon et fille
- Les 3 premiers JUNIORS garçon et fille
- Les 3 premiers au SCRATCH de la course Adultes (hommes et femmes)

Art.11 : Droit à l'image

Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

KRISS-LAURE®
LA NUTRITION D'EXCELLENCE
KRISSPORT®
BOISSON DE L'EFFORT
BEST TRIATHLON
SAINT-NAZAIRE